

1 Adresse du serveur de dépôt

L'adresse du serveur de dépôt est ducs@agirc-arrco.org

2 Avis de dépôt

Ce serveur émettra systématiquement un avis de bonne transmission qui fera foi, en cas de litige, du dépôt de votre déclaration.

3 Date d'effet du téléversement

Vous pouvez choisir la date d'effet de votre téléversement et à ce titre, **retenir si vous le souhaitez, le dernier jour du mois de l'échéance.**

4 Important

L'ensemble du processus de traitement de ces déclarations étant automatisé, nous vous recommandons :

- ✓ de ne pas émettre de télédéclaration ou de téléversement en double,
- ✓ de ne pas ajouter de texte à votre envoi, ce qui risquerait de contrarier le processus,
- ✓ en outre, de ne pas nous adresser de double papier de votre déclaration.

5 Contacts utiles

Vos correspondants DUCS Réunica sont joignables :

- ✓ par email (*à privilégier*) : simplification_administrative@reunica.com,
- ✓ par téléphone : 01 40 22 37 00.

Toute précision relative au processus DUCS, et notamment à la version 4.2 de la norme DUCS EDI, peut être obtenue à partir de notre site Internet www.reunica.com ou de celui de nos Fédérations : www.agirc-arrco.fr.